



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 19/2025
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Plan de financement concernant l'aménagement des espaces publics du centre-bourg : tranche 1 « place du Commerce »

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégrant une fiche action sur l'aménagement des espaces publics avec une tranche ferme « Place du Commerce » et deux tranches optionnelles « Place de la Halle » et « Rue Fernand Duruisseau » ;
Vu la décision n°91/2024 en date du 27 mai 2024 attribuant le marché public de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics ;
Vu l'avant-projet définitif concernant l'aménagement de la place du Commerce ;
Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au budget de la collectivité sous la forme d'une AP/CP ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Cher au titre du Contrat de Territoire, de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et de l'État au titre du fonds Vert – Axe 2 Renaturation des villes et des villages, selon le plan de financement suivant :

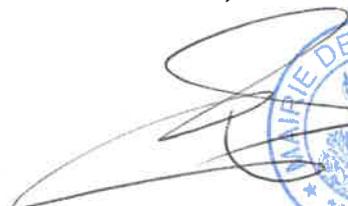
	MONTANT D'AIDE	TAUX
Conseil Départemental du Cher	172 725,00 €	31,14 %
CRST : fiche 23-5	104 792,42 €	18,90 %
ETAT : fonds vert – axe 2	166 124,76 €	29,96 %
Autofinancement Commune	110 910,54 €	20,00%
TOTAL :	554 552,72 €	100,00%

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 14 mars 2025

Le Maire,



Pierre GUILBLIN

Date de publication : 14/03/2025
Mode de publication : mise en ligne.